

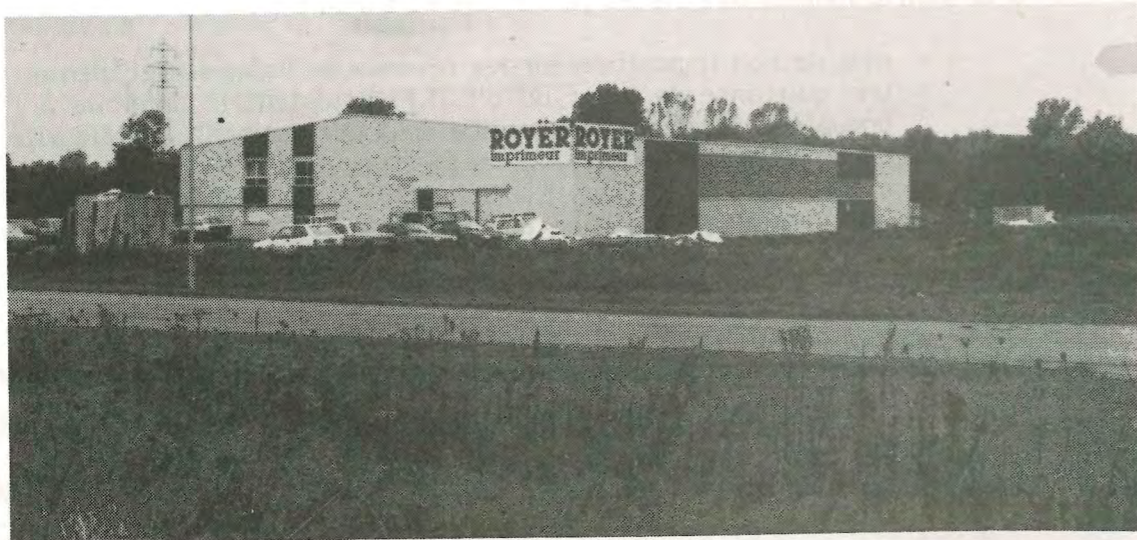
## ÇA BOUGE A LA ZONE INDUSTRIELLE

### ROYER Imprimeur c'est parti !

Situé à l'entrée de la zone à droite en venant par FLEVILLE Centre, sur un terrain de 4 700 m<sup>2</sup>, dans des locaux de 1 200 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, dont 1.100 m<sup>2</sup> en ateliers, et 200 m<sup>2</sup> en bureaux sur deux niveaux, ROYER Imprimeur a officiellement démarré son activité sur la zone industrielle de FLEVILLE le 30 Août dernier.

Cette entreprise qui emploie 30 personnes, et qui compte accroître son personnel pour atteindre 40 personnes d'ici à 1992, est spécialisée dans les travaux de moyennes et grandes séries de qualité comme les étiquettes de diverses boissons, KANTERBRAU - KRONENBOURG etc... et autres conserves comme les compotes et confitures LEREBOURG etc... également les emballages SEITA Gauloises-Françaises etc... mais aussi les éditions publicitaires, tous travaux de publicité et imprimés divers de luxe.

Si cette imprimerie est implantée à FLEVILLE aujourd'hui, ce n'est pas par hasard. En effet, les responsables de l'entreprise ayant la volonté de franchir un pas important dans l'optique de 1992, se devaient d'investir dans du matériel performant. Pour se faire, il leur fallait des locaux adaptés et un accès facile. Or, rue de la Salpêtrière à NANCY, là où était installée l'entreprise depuis 1868, il n'était pas possible d'implanter cette "super" machine offset de près de 7 millions de francs, la plus performante de la région NORD-EST. De plus, il n'est quasiment plus possible de stationner, voire circuler, c'est pourquoi la solution pour régler les problèmes évoqués passait par une nouvelle construction hors de la ville. Aujourd'hui c'est chose faite. Aussi nous souhaitons bonne chance à cette nouvelle entreprise flévilloise, qui, nous n'en doutons pas, prospérera rapidement, vu le dynamisme de ses dirigeants.



En plus de ROYER Imprimeur, prochainement les Transports MICHEL et PROST, dont les travaux sont en cours pour l'un comme pour l'autre, viendront garnir un peu plus notre zone.

C'est une grande satisfaction pour nous, puisque nous récoltons les fruits du travail accompli, et nous n'ignorons pas que ce sont trois nouveaux atouts pour l'économie de notre COMMUNE.

# La manonchante de fléville



"Ca y est... la revoilà !"

*Le temps a passé  
Les répétitions se sont succédées  
et l'on s'est efforcé  
de tenir les délais.*

*Vous l'avez deviné,  
ou bien vous l'aviez noté,  
le 25 septembre, c'est la rentrée  
... sur scène !*

*Ce jour là en effet,  
à la fin du banquet,  
la Manonchante étoffée  
dévoilera ses couplets  
nouveaux et remaniés,  
en allemand et en français,  
pour tous ses amis retrouvés.*

*Après cela, un bon mois il restera  
pour peaufiner le gala  
qui nous permettra  
de retrouver nos amis, car la-bàs,  
à Liège, ils préparent eux aussi, n'en doutons pas,  
des musiques pour un tabac.*

*Ce sera - ressortez vos agendas ! -  
le samedi 5 Novembre en grand apparat  
une soirée dont on se souviendra  
à la salle Poiré à Nancy... rien que ça !*

*Il ne reste plus qu'à  
vous inviter chaleureusement ce soir là  
avec vos amis, vos voisins, nos papas, nos mamans !  
Surtout n'oubliez pas !  
La Manon-re-chante !  
... Et pour quelle fête, ce coup là !*

*Pour l'ensemble :  
Michel Friot 10.09.88*

## COUVERTURE D'UN COURT DE TENNIS

### Où en est-on ?

Plusieurs courts de tennis ont été aménagés à l'intérieur de l'ensemble sportif de Fléville centre. Cependant notre commune ne possède pas encore de court de tennis couvert permettant la pratique de ce sport pendant la mauvaise saison.

Le Tennis Club a saisi la Municipalité de ce problème en lui proposant une coopération étroite en vue de la couverture d'un des courts de tennis. Le Tennis Club apporterait une part du financement de l'opération en contre-partie de la disponibilité de la salle à certaines heures pendant un certain nombre d'années, cette disponibilité lui permettant d'encaisser les recettes nécessaires au financement apporté. La commune serait propriétaire de l'ensemble et amènerait le reste du financement ainsi que l'emprise foncière et la maîtrise d'ouvrage des travaux. Elle disposerait du reste des heures pendant la période contractuelle initiale, et de la totalité de celles-ci ensuite.

L'idée est apparue séduisante pour les deux partenaires et l'on s'est mis au travail, en commun, au cours de l'année 1987.

### LE REFUS DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Un projet de couverture d'un des courts de tennis de l'ensemble sportif du village a été étudié longuement au printemps. Il consistait à construire, sur un des courts de tennis existant, une structure essentiellement métallique.

Si certains ont émis des réserves sur l'esthétique du projet qui n'était peut-être pas parfaite, un aménagement paysagé et des plantations auraient permis de donner une assez bonne allure à l'ensemble.

Le Conseil Municipal, malgré certaines hésitations sur le parti architectural, a finalement accepté ce projet dans sa séance du 10 Septembre 1987.

Le permis de construire a alors été soumis aux services compétents. Hélas ! L'Architecte des Bâtiments de France qui est obligatoirement saisi pour tout permis à l'intérieur du périmètre sauvegardé, a émis un avis défavorable pour la construction d'une telle structure à proximité du château.

### LES CONTRAINTES FINANCIERES

Un nouveau projet, toujours sur le même site, mais conforme aux vœux de l'Architecte des Bâtiments de France, a alors été recherché. Il s'agissait d'une structure plus esthétique, plus traditionnelle (murs agglos, couverture tuiles), mais dont le coût est vite apparu supérieur à un million de francs. Ce coût n'était plus compatible avec les possibilités financières, d'une part, du Tennis Club, et d'autre part, pour 1988, de la mairie, actuellement engagée prioritairement dans l'achèvement du groupe scolaire du village avec les derniers aménagements de l'école primaire et de la salle polyvalente, la construction actuelle du préau et les inscriptions budgétaires pour l'école maternelle qui doit ouvrir à la rentrée 1989.

### LE RESPECT DE LA VOLONTE POPULAIRE

On s'est alors tourné vers une autre solution : celle d'aménager et de couvrir le terrain disponible à l'Orée du Bois, à proximité du Mille Club, et qui, s'il est officiellement appelé aire de jeux, est depuis longtemps délaissé par les sportifs. Et si les enfants du quartier le fréquentent, ceux-ci sont chaque année moins nombreux.

Le projet consistait, dans un premier temps, à installer une structure de même type que celle envisagée initialement et, dans un deuxième temps, à aménager le sol et les abords en sauvegardant une aire pour les enfants, mais sensiblement réduite.

Ce projet qui était financièrement acceptable s'est heurté aux réticences d'une grande partie des habitants de l'Orée du Bois qui ont fait connaître leur opinion à la mairie à l'aide d'une pétition ayant recueilli les signatures de plus de 100 familles.

Vox Populi, Vox Dei !

Dans le souci démocratique dont elle a toujours fait preuve (et encore récemment pour l'aménagement de la zone réservée derrière la mairie), la municipalité a retiré le projet de couverture de l'aire de jeux de l'Orée du Bois qui ne convenait pas à un nombre important de Flévillois.

### VERS UNE VERITABLE SALLE DE SPORT

Voici où nous en sommes aujourd'hui.

L'idée de créer un court de tennis couvert n'est pas abandonnée et reste d'actualité. D'autres solutions sont envisageables et seront prochainement étudiées avec le Tennis Club, dans le même esprit qui avait guidé les premières études.

Et pourquoi pas, parallèlement, une véritable salle des sports qui fait tant défaut à Fléville et que les finances de la commune pourraient peut-être supporter après l'achèvement du programme scolaire.

Mais il faudra maintenant dans tous les cas attendre, au mieux, la rentrée 1989, pour espérer la couverture d'un court.

Nous le regrettons pour nos amis du Tennis Club qui devront, cette saison encore, pratiquer leur sport favori à l'extérieur de Fléville pendant la mauvaise saison.

LE PLAISIR DE VOYAGER EN AUTOCAR

**HELLUY** *tourisme*

Tél. 83.45.12.50 - 83.45.26.45 - 54110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE